

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

N°03/2017

SEANCE DU 03 MARS 2017

Date de convocation : 27 février 2017	L'an deux mille dix-sept, le trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du CGCT, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel LESERVOISIER, Maire.
Date d'affichage : 27 février 2017	Présents : Daniel LESERVOISIER, Olivier QUESNOT, Nadège PONSARDIN, Bérengère JARDIN, Jean-Claude BROCHARD, Maryvonne LECOQ, Odile CHAPIN, Christiane FAUDAIS, Florence HUONG, Gaël VEILLOT, Grégory YVETOT.
Nombre de Conseillers en exercice : 18	
Présents : 11	
Votants : 15	Absents excusés : Daniel FESSARD donne pouvoir à Jean-Claude BROCHARD, Jean HASLEY donne pouvoir à Philippe LECOQ, Didier COUILLARD donne pouvoir à Nadège PONSARDIN, Stéphane JACQUET donne pouvoir à Grégory YVETOT, Corinne BOUTEMY donne pouvoir à Bérengère JARDIN.
	Absents : André ELISABETH, Philippe LECOQ.
	Secrétaire de séance : Bérengère JARDIN.

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2017,
- Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint administratif

QUESTIONS DIVERSES

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2017. L'adoption de celui-ci est reportée en raison de demandes de modifications.

Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la déclaration de vacance de poste en date du 08 décembre 2016, en raison d'une mutation externe,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison de la mutation d'un Adjoint administratif occupant la fonction d'assistant de gestion administrative (urbanisme, CCAS,...),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, suite à la mutation d'un Adjoint administratif, pour exercer les fonctions d'assistant de gestion administrative (urbanisme, CCAS, ...). Le niveau de rémunération sera fonction de l'ancienneté dans le grade au moment du recrutement et correspondra au 9^{ème} échelon de l'échelle C2.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 mars 2017 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire
Daniel LESERVOISIER

AFFICHAGE LE 07/03/2017